



Reconstruction de la ligne à très haute tension  
entre Charleville-Mézières et Reims

# Réunion d'information sur les travaux La Neuville-en-Tourne-à-Fuy

4 février 2015

---

## Compte-rendu

Une quarantaine de propriétaires et exploitants agricoles se sont réunis dans la salle Jeanne d'Arc de La Neuville-en-Tourne-à-Fuy. Cette réunion, organisée par RTE et la Chambre d'agriculture des Ardennes, portait sur la préparation du chantier de la future ligne à très haute tension entre Charleville-Mézières et Reims. Tous les propriétaires et exploitants du secteur concernés par la ligne électrique avaient été invités par courrier nominatif. La réunion a débuté à 9h30, les échanges se poursuivant jusque vers 11h30.



## Ouverture de la réunion et présentation du projet par RTE

Madame la Maire ouvre la réunion en invitant les participants à poser toutes leurs questions afin de préparer au mieux le chantier.

L'animateur annonce l'organisation de la réunion en deux temps :

- un premier temps d'explication du déroulement des travaux, des indemnités, des modalités de suivi du chantier et de présentation des intervenants sur le terrain (RTE, entreprises de chantier, Chambres d'agriculture et référents agricoles) ;
- un second temps d'échanges avec les participants.

La réunion a permis l'intervention de représentants de RTE :

- Francis KUZZAY, chargé des questions agricoles et qui veillera plus particulièrement au bon déroulement du chantier et au respect des engagements de RTE ;
- Denis HAJDUK, ingénieur travaux chargé du suivi du chantier ;
- Jean-Pascal BRULE, assistant technique de contrôle.

Céline BORDRON de la Chambre d'Agriculture des Ardennes était également présente en tribune.

Les entreprises chargés des travaux étaient aussi représentées par :

- Loïc MELLINGER, interlocuteur agricole (CTEAM)
- Michel GARDET, interlocuteur agricole (Cofely Inéo)
- Raoul CHERVET, conducteur de travaux adjoint (Cofely Inéo)
- Franck BELOTTI, conducteur de travaux (SPIE Fondations)

En début de réunion, **Francis Kuzzay** rappelle brièvement les étapes de la concertation, avec notamment la signature en décembre 2014 d'une convention locale avec la Chambre d'agriculture pour définir les modalités de suivi du chantier et d'indemnités.

**Denis Hajduk** expose les principales étapes du chantier (réalisation des pistes d'accès, assemblage et levage des pylônes, déroulage des câbles...). Pour chacune des étapes, **Céline Bordron** détaille les principaux points de vigilance que les exploitants doivent intégrer afin de veiller au bon déroulement du chantier.

**Céline Bordron** commente ensuite les différentes indemnités versées à l'exploitant et au propriétaire et les actions à mettre en place dans le cadre des déclarations PAC.

Enfin **Francis Kuzzay et Céline Bordron** présentent les intervenants qui seront prochainement sur le terrain, et tout particulièrement les **référents agricoles du secteur** – exploitants volontaires chargés de veiller au bon déroulement du chantier - présents dans la salle.

Une « fiche-contacts » regroupant l'ensemble des coordonnées (téléphone portable notamment) de ces divers interlocuteurs a été distribuée à tous les participants.

\*\*\*\*\*

## Echanges avec l'assemblée

**Une première question porte sur la qualité finale des chemins d'exploitations et les facilités d'entretien au fil des ans par l'exploitant.** Denis Hajduk rappelle qu'un état des lieux est réalisé avant les travaux et que les chemins d'exploitation sont renforcés au préalable avec des cailloux. Il assure l'assemblée de la qualité de ce renforcement, qui doit assurer une stabilité du sol tout le long du chantier. RTE sera vigilant sur ce point.

**Un exploitant d'Annelles souhaite connaître l'implantation précise des plateformes de déroulage sur sa parcelle.** Loïc Mellinger (CTEAM) indique qu'à ce jour il n'y a pas de plan précisément arrêté de la plateforme qui sera installée en fonction des exigences techniques (alignement avec les pylônes) et des contraintes agricoles. Francis Kuzzay précise qu'il est néanmoins déjà possible d'indiquer quels pylônes seront concernés par les plateformes de déroulage.

**L'exploitant souhaite que la DDT des Ardennes soit informée des exploitants concernés par les travaux.** Céline Bordron confirme que les services de la DDT disposent de la liste des exploitants concernés par le chantier et s'attendent à recevoir des déclarations de modification PAC pour faciliter le traitement des dossiers. La Chambre d'agriculture est à la disposition des exploitants pour les aider dans leur démarche. Céline Bordron attire par ailleurs l'attention sur le cas des parcelles en luzerne, où il faudra veiller à conserver suffisamment de surface pour toucher la prime verte.

**Un exploitant souhaite connaître les différences entre un accès définitif et un accès temporaire.** Denis Hajduk explique que le géotextile disposé sur le sol pour stabiliser les cailloux dépassera des pistes temporaires pour être plus facilement retiré. Ce ne sera pas le cas pour les pistes définitives.

**Un exploitant de La Neuville en T.A.F. revient sur les déclarations PAC<sup>1</sup> notamment lorsque les travaux dureront 2 ans.** Céline Bordron rappelle le rôle de conseil de la Chambre d'agriculture (la DDT veillant au respect de la réglementation) puis explique que la durée des travaux est généralement de 18 mois sur une parcelle. Pour les rares cas où les travaux dureront plus de deux ans, la Chambre d'agriculture étudiera la perte financière vis-à-vis des primes PAC, perte alors compensée par RTE.

**Une exploitante s'interroge sur les dates précises d'ouverture du chantier.** Loïc Mellinger répond que l'entreprise dispose des dates prévisionnelles pour les travaux de pistes. Mais le lancement des travaux dépend d'opérations annexes comme les fouilles archéologiques qui peuvent s'étaler dans le temps.

**Un exploitant souhaite des informations sur le démontage de la ligne et notamment son phasage.** Denis Hajduk rappelle que ces travaux de démontage, qui commenceront fin 2016-début 2017, n'entraîneront pas d'aménagements aussi importants que pour la construction de ligne. Toutefois, des états des lieux seront organisés avant le démontage, les pylônes seront démontés sur place, les fondations arasées à 1m20 de profondeur avec remise en place des terres végétales.

**Un exploitant s'interroge sur la qualification vis-à-vis de la PAC de la surface au pied du pylône.** Céline Bordron répond qu'une fois l'ouvrage réalisé il faudra généralement la déclarer en « *Autre utilisation non exploitée* ».

---

<sup>1</sup> La date d'échéance de déclaration, habituellement au 15 mai, est exceptionnellement reportée au 9 juin cette année.

**Une exploitante souhaite savoir qui prend en charge le défrichage d'un bosquet sous un pylône qui sera démonté.** Denis Hajduk répond que RTE se charge du défrichage, qui sera d'ailleurs réalisé en amont des travaux de dépose.

**Un participant s'interroge sur le paiement des conventions aux propriétaires.** Francis Kuzzay explique que ces conventions font l'objet d'un acte notarié, le paiement dépendant de la rapidité de cet acte réalisé par des notaires locaux. RTE suit régulièrement l'avancée des dossiers, les versements seront effectués par le notaire dès l'acte rédigé « *on peut espérer d'ici juin* ». Les indemnisations des exploitants – qui ne font pas l'objet d'acte notarié - seront versées plus rapidement, dans les prochaines semaines.

\*\*\*\*\*

Une fois ces échanges terminés, des discussions sur des sujets plus particuliers se sont poursuivies en face à face à la fin de la réunion.